



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du : **Mardi 27 Septembre 2022**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

##### **24577299 : WAYWOUYWEAR FC 1 / ASPTT CHAMPIGNY 2 du 24/09/2022 (R2/B)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre indiquant que l'équipe de l'ASPTT CHAMPIGNY ne disposait pas de suffisamment de joueurs pour débiter la rencontre,  
La Commission enregistre le forfait d'ASPTT CHAMPIGNY (1<sup>er</sup> forfait).

##### **24577392 : PARIS SPORTING CLUB 81 / ST DENIS RC 81 du 24/09/2022 (R2/C)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de PARIS SPORTING CLUB (1<sup>er</sup> forfait).

##### **531338 – PARIS ANTILLES FOOT (R2/C)**

La Commission prend note du courriel du club de PARIS ANTILLES FOOT et enregistre le forfait général de l'équipe.

##### **607715 – CONSEIL GENERAL FC (R3/A)**

Courriel du club de CONSEIL GENERAL FC indiquant que ses matchs à domicile se joueront à 13h15 à partir 01/10/2022.  
Accord de la Commission.

##### **551989 – ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII**

La Commission,  
Après avoir pris connaissance du mail de club de l'ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII,  
Décide d'annuler l'amende infligé au club de l'ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII.  
Copie de la présente décision transmise au service comptabilité de la Ligue.

##### **664311 – PARIS LET'S GO**

La Commission décide d'intégrer le club de PARIS LET'S GO en R3 poule B. L'équipe jouera ses matchs à domicile au stade Jules Noël à PARIS 14 à 15h.

Les matchs suivants sont reportés à une date ultérieure :

- 24963902 : ELM LEMBLANC 2 / PLG 1 du 10/09/2022
- 24963915 : CAP NORD 2 / PLG 1 du 17/09/2022
- 24963908 : PLG 1 / FC LUCHA 75 81 du 24/09/2022
- 24963925 : ORANGE F. ISSY 3 / PLG 1 du 01/10/2022
- 24963922 : PLG 1 / BALLE AUX PIEDS AS 81 du 08/10/2022

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI  
APRES MIDI**

**25158862 : Luxembourg FC 81 / APSAP VILLE PARIS 2 du 01/10/2022**

La Commission prend note du courriel de la mairie de Paris et fixe la rencontre à 13h sur le stade Lenglen 3 à PARIS.

**COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**

**25157501 : INSTITUT DU PETROLE FC 1 / HOPITAL R. POINCARE 1 du 01/10/2022**

Courriel du club d'INSTITUT DU PETROLE FC demandant de décaler la rencontre à 11h30 au stade de Buzenval à RUEIL MALMAISON.

Accord d'HOPITAL R. POINCARE.

Accord de la Commission.